



Lyon, le 08 septembre 2009

Les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
d'Histoire, Géographie, Education Civique

A
Mesdames et Messieurs les professeurs
d'Histoire, Géographie, Education Civique

S/C de Mesdames et Messieurs
Les chefs d'établissement

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Objet : Rentrée 2009

Inspection Pédagogique Régionale

Chers collègues,

Affaire suivie par :
Régine DESCHAMPS
Danielle LE PRADO-
MADAULE

Nous espérons que les vacances vous a permis de vous ressourcer, nous vous souhaitons une excellente rentrée ainsi que la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie. Comme chaque année, ce courrier a pour objet de vous apporter quelques informations utiles.

Téléphone
04.72.80.63.38
04.72.80.60.09
04.72.80.63.83

L'équipe des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux ne change pas cette année ; Les Inspectrices Pédagogiques Régionales, Mesdames DESCHAMPS et LE PRADO-MADAULE seront assistées dans leurs missions par Mesdames RICHARD-BARTHES et MALABRE. Nous vous rappelons que nous sommes à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter pour des demandes d'inspection, des projets pédagogiques, des besoins de formation ou tout autre sujet relatif à votre pratique. Vous pouvez nous joindre au secrétariat des IA-IPR :

Télécopie
04.72.80.63.37
Mél.
ipr@ac-lyon.fr

Régine DESCHAMPS ipr@ac-lyon.fr
Danielle LE PRADO-MADAULE Téléphone : 04 72 80 60 09 ou 63 38 ou 63 83
Fax : 04 72 80 63 37

92, rue de Marseille
BP 7227

Les demandes d'inspection doivent nous parvenir par la voie hiérarchique. Un processus de demande numérique est en cours mais tant qu'il n'est pas opérationnel, il est nous impossible de gérer les demandes qui arrivent par courriel ou sur le site.

Il existe un protocole d'inspection commun à toutes les disciplines qui régit leur déroulement dans l'académie. Ce texte est disponible sur le site académique. Vous devez en disposer avant notre visite. Il attire, entre autre, votre attention sur la nécessité de renseigner le cahier de textes, de pouvoir présenter vos programmations annuelles, vos projets pédagogiques, vos évaluations ainsi que des productions d'élèves (cahiers, classeurs, copies corrigées...) Il précise également les modalités de la visite d'inspection.

Par ailleurs, nous sommes attentives à favoriser une offre de formation de qualité. Outre les très nombreuses possibilités offertes par une ville universitaire comme Lyon dont notre webmestre vous informe aussi vite qu'il le peut, le Plan Académique de Formation, encore étoffé cette année, s'efforce de répondre à vos besoins. Une version numérique est téléchargeable sur le site de la DAFOP :

<http://www.ac-lyon.fr/formation-enseignants-2nd-degre/offre.html>

Vous pouvez encore vous inscrire jusqu'au **21 septembre 2009** sur

<https://bv.ac-lyon.fr/gaia/index.jsp>

Vous pouvez aussi faire une demande de stage de proximité auprès de la DAFOP autour d'une thématique précise (pour une équipe pédagogique ou un regroupement d'équipes). Un groupe de formateurs disciplinaires réunis sous notre autorité en Groupe Ressource ainsi que des formateurs transdisciplinaires (DAFOP et Centre Michel Delay) sont prêts à répondre à vos demandes. Le dispositif de formation T1 et T2 prévoit des inscriptions aux stages du PAF. Des affichettes spécifiques précisant les modalités sont disponibles dans les établissements.

Nous rappelons quelques grands rendez-vous :

Festival de géographie de Saint Dié : du Jeudi 1er au dimanche 4 octobre 2009 ;

Thème : « Mers et océans, les géographes prennent le large »

Présentation complète sur fig-saintdie.com

Rendez-vous de l'Histoire de Blois : du 8 au 11 octobre 2009.

Thème : « Le corps dans tous ces états »

Programme : <http://www.rdv-histoire.com>

Journées de l'économie à Lyon : 12, 13, 14 octobre 2009. Programme à l'adresse suivante : [http:// www.journeeseconomie.org](http://www.journeeseconomie.org)

Pour ces trois manifestations, les collègues intéressés doivent s'adresser à leur chef d'établissement qui peut leur établir un ordre de mission sans frais dans la mesure où cela ne nuit pas à la continuité du service.

Et dans l'académie :

30 septembre, 1^{er} octobre et 2 octobre : « *Enseignement et colonisation, dans l'Empire français : Une histoire connectée ?* » Colloque international organisé par l'Université de Lyon (ENS-LSH-LARHRA), l'IUFM de Lyon, le Service d'Histoire de l'Éducation, l'Université Paris Descartes. La journée du vendredi consacrée à l'enseignement du fait colonial vous est particulièrement destinée. (Entrée libre) Programme disponible sur : <http://colonisation-enseignement.ens-lsh.fr>

19, 20 janvier 2010 : « *L'enseignement de l'histoire des arts au croisement des disciplines* » organisé par l'INRP, les académies de Lyon et Grenoble, les universités de Lyon 2 et Grenoble3, l'IUFM-Lyon1, l'IUFM- Grenoble 1. Pour vous inscrire : Voir sur le site de l'INRP.

21 janvier 2010 « *Réflexions croisées sur le développement durable* » journée organisée à l'initiative de la Régionale de Lyon de l'APHG et de l'Inspection Pédagogique Régionale à l'ENS-LSH de Lyon en partenariat avec les universités de Lyon (Environ 100 places)

Inscription avant le 1^{er} novembre après de bruno.benoit@univ-lyon2.fr

Cette année des ordres de mission sans frais seront édités pour que vous puissiez y participer. Pour en bénéficier, il est impératif de respecter la date limite d'inscription.

D'autre part, avant les vacances d'octobre, vous recevrez un courrier en provenance de la DAAC et de nous-mêmes pour appel à candidature en vue d'une formation organisée en collaboration avec le Mémorial de la Shoah. Cette formation, animée par des historiens spécialistes de la question, se déroulera sur trois jours (Certainement en février et moyennant une légère participation financière) à la fois à Paris, Cracovie et Auschwitz. Le nombre de professeurs étant limité, nous vous engageons à être attentifs à ce courrier qui sera consultable sur le site académique.

Par ailleurs nous vous rappelons **l'intérêt du Concours de la résistance et de la déportation.**

Le thème de l'année 2009 est « *L'appel du 18 juin 1940 du général De Gaulle et son impact jusqu'en 1945* ». Vous trouverez le règlement du concours national dans le B0 n°23 du 4 juin 2009. La brochure nationale peut être très utile de même que les propositions du CHRD et de la maison d'Izieux disponibles sur le site académique.

Comme l'an passé, la traditionnelle lettre de rentrée prend la forme d'un dossier dont nous aimerions qu'il vous accompagne au cours de l'année. Nous demandons aux coordonnateurs d'en déposer un à disposition de l'équipe disciplinaire au cabinet d'histoire-géographie.

Une version numérique sera rapidement disponible sur le site disciplinaire académique : <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/histoire> accessible aussi depuis le portail académique. Nous vous encourageons à vous abonner à la liste de diffusion académique afin de disposer des informations les plus récentes concernant la vie de nos disciplines ainsi que de ressources pédagogiques. Pour s'inscrire à la newsletter lyon_hg_infos qui paraît tous les quinze jours environ, une adresse : http://listes.ac-lyon.fr/www/subscribe/lyon_hg_infos

Vous êtes également invités à participer au dynamisme du site disciplinaire en faisant partager vos expériences, vos séances, vos lectures. Vous pouvez transmettre vos documents à notre webmestre, Pascal MERIAUX, à l'adresse suivante pmeriaux@ac-lyon.fr

○

Nous tenons à vous remercier pour votre implication dans le bon déroulement des examens et votre contribution collective à la réussite des élèves de l'Académie de Lyon et nous félicitons les collègues lauréats aux concours ainsi que ceux qui les ont préparés.

Excellente année scolaire et bonne lecture de ce dossier

Les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Régine DESCHAMPS

Danielle LE PRADO-MADAULE 2

Sommaire

1- LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX AU COLLEGE ET AU LYCEE.....p 4

- L'histoire des arts
- L'éducation au développement durable
- L'éducation à la défense

2- LE COLLEGE.....p 4

- Le socle commun de connaissances et de compétences
- Les nouveaux programmes
- L'histoire des Arts
- Le DNB
- Le B2i

3- LE LYCEE.....p 7

- Le cycle terminal des séries générales
- Les séries STG
- Les séries ST2S
- Le B2i au lycée
- Les TPE

Note sur les certifications complémentaires.

I – LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX AU COLLEGE ET AU LYCEE

1- L'Histoire des Arts

- Un texte paru au **BO n°32 du 28 août 2008** met en place un enseignement de l'histoire des arts au collège et au lycée à compter de la rentrée 2009. Il s'agit " d'un enseignement de culture artistique partagée ". Il a vocation à être " porté par tous les enseignants " dans un " dialogue entre les disciplines " et " son objectif est de donner à chacun une conscience commune : celle d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde."
- Structuré à chaque niveau de classe en trois piliers (périodes historiques, domaines artistiques, listes de références ou listes thématiques), sa mise en œuvre relève au collège et au lycée des propositions du conseil pédagogique et s'inscrit d'abord dans le cadre des enseignements disciplinaires. Les acquis attendus sont présentés selon la déclinaison du socle : connaissances, capacités, attitudes.
- La dimension historique forte de cet enseignement est évidente et l'introduction des nouveaux programmes insiste sur son importance. Elle retient trois axes de travail dans le cadre du cours d'histoire :
 - " - contribuer à la transmission d'une histoire culturelle en faisant acquérir des repères historiques essentiels,
 - travailler sur des œuvres d'art en visant l'acquisition de compétences méthodologiques utiles à leur analyse,
 - participer à une éducation au patrimoine. "

Au niveau académique, un groupe de travail, piloté par Jacques Ferchaud IA-IPR de musique accompagné d'IA-IPR de différentes disciplines, a validé des actions de formation inscrites au PAF et impulsé un travail de repérage d'initiatives et de projets. Un séminaire national consacré à cet enseignement de l'histoire des arts se déroulera à Paris les 15 et 16 septembre prochains. Nous serons alors en mesure de mettre en ligne des propositions pédagogiques finalisées par les formateurs de l'académie et des liens vers des sites utiles. Nous vous informerons plus précisément des recommandations et des modalités sur l'évaluation au DNB. Le BO n°31 du 27 août 2009 évoque un oral. Dans l'immédiat, nous ne pouvons que vous encourager à relire le BO n°32 du 28 août 2008 qui définit cet enseignement.

2- L'éducation au développement durable (EDD)

Depuis la rentrée 2004, l'EDD fait partie de la formation initiale des élèves sur l'ensemble de leur parcours scolaire. Le **BO n°14 du 5 avril 2007** a lancé la seconde phase de généralisation de cet enseignement.

Si l'EDD est propice à conduire des projets pluridisciplinaires qui peuvent structurer le projet d'établissement, **ce sont les disciplines qui doivent prendre en compte au quotidien cet enseignement.** En histoire, géographie, éducation civique, les programmes des classes de 5^{ème} et de seconde lui font une très large place. Mais il convient d'être attentif à intégrer cette thématique à tous les niveaux de classe. Il ne s'agit nullement de faire « un cours de plus » mais d'entrer dans un thème avec un autre regard.

Les moins informés trouveront sur le site académique une page spéciale pour entrer dans la démarche.

Des formations pluridisciplinaires seront organisées dans l'académie au cours du mois de novembre. Vos chefs d'établissement doivent désigner un professeur pour y participer : celui-ci sera ensuite chargé de retransmettre l'information à tous les collègues intéressés.

Une journée de réflexion scientifique centrée sur la géographie aura lieu le **21 janvier 2010** dans le cadre de l'ENS.LSH. (Voir conditions d'inscription en introduction)

3- L'éducation à la défense.

Le protocole d'accord signé entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Défense (**BO n°7 du 15/02/2007**) souligne une communauté de mission : « former des citoyens conscients et actifs, autonomes et engagés, aptes à contribuer à la vie politique, économique, intellectuelle et sociale de notre pays, à défendre sa liberté et ses valeurs constitue un des objectifs fondamentaux de la République. L'école de la Nation est chargée de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y parvenir ».

La loi d'octobre 1997 qui suspend le service national met en place un enseignement à la défense qui doit être pris en charge par le cours d'éducation civique au collège et d'ECJS au lycée. Mais **les leçons d'histoire et de géographie offrent de multiples occasions d'aider les élèves à mieux comprendre les risques et les menaces d'un monde complexe et instable.**

Nos partenaires de la défense sont disponibles pour vous aider à préparer **la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)** avec vos élèves, vous offrir des formations relatives aux enjeux de sécurité nationale et internationale dans le cadre de la **notion de défense globale** (militaire, civile, économique et culturelle) définie dans **le code de la défense de 2004**. Ils peuvent également vous renseigner sur l'évolution des métiers de la défense.

Un stage vous est proposé dans le cadre du PAF :«*La guerre et la paix :évolution des contextes géostratégiques et enjeux des conflits.* » (40 places).

Hors PAF, il existe **un parcours pédagogique** de 5 ½ journées d'octobre 2009 à mai 2010 (les mercredis après-midi) sur le thème « Eduquer pour construire une communauté de destin» .

Trois conférences venant en appui des projets du concours « prix du Trinôme 2010» sont organisée entre fin janvier, et mars, de 18h à 20h au quartier général des forces armées. Les thèmes de ces conférences seront disponibles sur le site académique à partir du mois de novembre.

Vous trouverez également des articles de fond et des propositions pédagogiques dans le **numéro de Juin 2009 de la revue TDC.**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à l'Inspecteur responsable du Trinôme académique :

Monsieur Hervé de Montplanet : hervedemontplanet@free.fr

II – LE COLLEGE.

1 Le socle commun de connaissances et de compétences.

- Depuis la rentrée 2006, nous disposons d'un texte réglementaire qui précise les connaissances, capacités et attitudes que tout élève doit maîtriser à la sortie du collège. Organisé en 7 piliers, déclinés en connaissances, compétences et attitudes, sa maîtrise doit permettre à chaque élève " d'accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. "
- Le socle n'est pas le programme des disciplines mais les enseignements prennent en compte les exigences qu'il définit. C'est également une base de réflexion très utile pour faire évoluer nos méthodes d'évaluation.
- L'introduction des nouveaux programmes des collèges éclaire leurs liens avec le socle dont elle souligne l'intérêt. Nous vous rappelons l'existence d'une grille de correspondance entre le socle et les programmes actuels. Ces programmes étant déjà anciens, ce document (en ligne sur le site académique et Eduscol) vous permet d'anticiper la réforme en vous proposant des entrées, des choix, de nouveaux repères (non exigibles au DNB actuel).

2 Les nouveaux programmes

Les nouveaux programmes d'histoire- géographie –éducation civique du collège sont parus au BO n°6 du 28 août 2008, numéro spécial :

Ces programmes entrent en vigueur :

A la rentrée 2009 pour la classe de 6^{ème}

A la rentrée 2010 pour la classe de 5^{ème}

A la rentrée 2011 pour la classe de 4^{ème}

A la rentrée 2012 pour la classe de 3^{ème}

- La conception des programmes laisse au professeur " la latitude de construire un cheminement dont il assume la responsabilité en traitant les thèmes dans un ordre différent (tout en respectant la chronologie de l'Histoire) ou en procédant à des regroupements qu'il juge utiles et pertinents. " Les programmes offrent ainsi de nombreuses possibilités de choix et adoptent une présentation nouvelle en trois rubriques : connaissances, démarches (rubrique qui précise des entrées dans les thèmes ou des études de cas), capacités. En éducation civique cette rubrique est remplacée par des documents de référence. **Ces nouveaux programmes introduisent des changements fondamentaux dans nos démarches d'enseignement.**

Nous poursuivrons cette année le dispositif de formation entrepris en 2008-2009. Des éléments de formation issus des journées consacrées au programme de 6^{ème} sont en ligne sur le site académique. Vous serez sollicités très rapidement pour désigner au sein

de votre équipe, en accord avec votre chef d'établissement, deux collègues pour participer à la réflexion académique sur les nouveaux programmes consacrée cette année à la classe de 5^{ème}. Les regroupements seront géographiques et accueilleront des professeurs des établissements publics et privés. Ce dispositif est complété par des actions de formation inscrite au PAF.

- La réflexion sur les nouveaux programmes est l'occasion de rappeler la nécessité de les traiter dans leur globalité en veillant à respecter la parité entre l'enseignement de l'histoire et celui de la géographie et de l'Education civique.

4 Le DNB

- Nos disciplines n'ont pas été directement impliquées dans les changements mis en œuvre dès la session du DNB 2008 avec l'introduction de l'évaluation du B2i et des langues vivantes. Les sujets nationaux maintenant depuis trois ans ont été bien accueillis et n'ont pas posé de problème d'évaluation.
- Pour 2010, l'examen reste régi par les mêmes dispositions qu'en 2009 pour l'épreuve écrite d'histoire, géographie et éducation civique. Vous pouvez consulter à ce sujet le **BO n°22 du 7 juin 2007** qui détaille les modalités de l'examen ainsi que celles de l'attribution de mentions.

5 Le B2i

- Pilier 4 du socle, la maîtrise des technologies de l'information et de la communication constitue un facteur déterminant pour la poursuite d'études comme pour l'insertion dans la vie professionnelle de nos élèves : c'est pourquoi elle doit être une priorité.
- Le B2i, niveaux école, collège, lycée, a fait l'objet d'un arrêté en date du 14 juin 2006 **BO du 26 juin 2006**) qui définit les référentiels de connaissances et de compétences exigibles. Sa validation est devenue nécessaire à l'obtention du DNB à dater de la session 2008.
- Les professeurs de toutes les disciplines ont vocation à valider les compétences du B2i. Le cours d'histoire et de géographie offre de très nombreuses possibilités d'activités qui permettent une observation fine des compétences des élèves. Les formateurs du groupe académique TICE sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations lors de stages d'établissement. N'hésitez pas à demander des formations correspondant à vos besoins

III – LE LYCEE

1 Le cycle terminal des séries générales

- Les collègues qui prennent en charge pour la première fois des classes de terminale en séries générales peuvent trouver les modalités officielles de l'épreuve du baccalauréat dans le **BO n°7 du 12 février 2004**.
- Le document d'accompagnement à la mise en œuvre des programmes est en ligne sur le site Eduscol. L'Inspection Générale d'histoire et géographie a fait paraître deux textes

d'orientation qui proposent des entrées et des démarches pour traiter ces programmes. Ces documents sont disponibles sur le site disciplinaire académique.

2 Les séries STG

- Les nouveaux programmes des séries STG sont parus aux BO spécial n°7 du 1^{er} septembre 2005 (Première) et BO n°36 du 5 octobre 2006 (Terminale). Un document d'accompagnement est disponible sur Eduscol et notre site disciplinaire.
- Le programme de terminale entré en application en 2007-2008 et l'épreuve écrite du baccalauréat à la session 2008. **(BO n°4 du 25 janvier 2007)**

3 Les séries ST2S

- De nouveaux programmes des séries Sciences et Technologies de la Santé et du Social ont été publiés pour les classes de première au BO n° 29 du 26 juillet 2007 avec application rentrée 2007 et au BO n°31 du 6 septembre 2007 pour les classes de terminales avec application à la rentrée 2008.
- Des documents d'accompagnement ont été rédigés : Ils sont en ligne sur Eduscol et disponibles sur le site académique.
- La première épreuve écrite a été mise en place pour la session 2009 du baccalauréat. Elle a été définie par une note de service parue au **BO n°21 du 22 mai 2008**.

3 Le B2i au lycée

Sa mise en place est obligatoire depuis la rentrée 2006 **(BO n°29 du 20 juillet 2006)**. Aucune information quant à la prise en compte éventuelle du B2i lycée au baccalauréat n'est actuellement disponible. Il est cependant important de comprendre que celui-ci s'inscrit dans une chaîne de validation des compétences TICE entre le B2i école, collège, aujourd'hui pris en compte au DNB et le C2i de l'enseignement supérieur.

4 Les TPE

Les TPE constituent un enseignement obligatoire en classe de première générale, pris en compte au baccalauréat sous la forme d'une épreuve anticipée affectée du coefficient 2 portant sur les seuls points au dessus de la moyenne. BO n° 30 du 25 août 2005.

Les modalités des épreuves ont été définies par la note de service n°2005-174 du 2 novembre 2005 parue au BO n°41 du 10 novembre 2005.

Des indications de cadrage pédagogique figurent dans la note de service n° 2005-1666 du 20 octobre 2005 parue au BO n°39 du 27 octobre 2005. Il est particulièrement important de veiller à la dimension problématique des sujets retenus par les élèves.

Il existe un site pour les enseignements dans le cadre des TPE qui rassemble les textes de référence, des exemples de démarches, de pratiques et de productions.

Note sur les certifications complémentaires :

Ces certifications concernent les enseignants relevant du ministre chargé de l'éducation, et les maîtres contractuels et agréés des établissements privés sous contrat qui souhaitent valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. Cette certification s'adresse aux enseignants du second degré uniquement, titulaires ou stagiaires.

Les secteurs disciplinaires qui intéressent les professeurs d'histoire et géographie sont :

- 1) Les arts qui comportent 4 options : Cinéma audio-visuel ; danse ; histoire de l'art, théâtre.
- 2) L'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique au sein des sections européennes. DNL
- 3) L'enseignement en direction des élèves à besoins spécifiques : le 2CASH.

Textes de référence :

Arrêté du 23/12/2003 publié au JO du 06/10/2004 modifié par

Arrêté du 09/03/2004 publié au JO du 19/03/2004

Arrêté du 27/09/2005 publié au JO du 08/10/2005

Note de service n°2004/175 du 19 octobre 2004 parue au BO n°39 du 28/10/2004.

Décret 2004-13 du 5 janvier 2004.

2CASH :

BO n°4 du 26 février 2004

BIR n°31 du 4 mai 2009

Nous vous rappelons que l'obtention de la certification n'implique nullement une affectation sur un poste à profil.